

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Cap sur la Métropole

#### **Promulgation au Journal Officiel de la Loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain**

**Suite à la promulgation au Journal Officiel de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, Olivier Carré, Député Maire d'Orléans, réagit :**

« Une étape supplémentaire vient d'être franchie ce mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017, avec la promulgation au Journal Officiel de la loi portant sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain.

Désormais, les communes d'Orléans Métropole pourront délibérer dans le courant du mois de mars afin de réaffirmer leur souhait de voir notre Communauté urbaine devenir la Métropole.

J'y vois une nouvelle occasion d'exprimer l'ambition qui nous lie autour de ce projet. Un projet qui a pour unique finalité de servir les habitants et de garantir le plein succès de leur avenir en préservant ses spécificités de notre territoire et celles de chacune des communes qui le constituent.

Ce sera ensuite au tour d'Orléans Métropole de voter, lors du prochain conseil de communauté, cette demande de transformation institutionnelle.

Le Préfet pourra alors transmettre la demande de transformation en Métropole, accompagnée d'un mémoire motivé au Gouvernement afin que le Premier Ministre signe le Décret entérinant cette modification de statut. »